

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	11	2	13

Séance du 17 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept du mois de mai,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **12 mai 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres excusés : François CAROBBO (pouvoir à Agathe DORMANT), Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD (pouvoir à Alain SICARD).

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : **DEL.2023.05.17.04**

OBJET : Tarifs restaurant scolaire

Monsieur le Maire indique que la commune a repris la gestion du restaurant scolaire depuis septembre 2017. Les repas sont préparés sur place par deux agents. Le bilan financier pour l'année scolaire 2021/2022 fait apparaître une dépense de 123 080 € pour 16 171 repas distribués, soit un coût de production du repas de 7,61 €. Il indique que les tarifs établis en 2017 n'ont jamais été revus et sont de : 4,10 € pour les repas enfant, 6,00 € pour les repas adulte ou repas enfant réservé en dehors des délais. Un tarif de 2,50 € a également été instauré pour les PAI (paniers repas fournis par les familles et pris sur place par les enfants souffrant d'allergies alimentaires).

Il propose de réévaluer ces tarifs afin de tenir compte de l'évolution du taux d'inflation (+10,2 % entre 2017 et 2022), et de porter le prix du repas enfant à 4,30 €. Ce nouveau tarif entraînerait une augmentation de 28 € par an pour un enfant qui utilise le service tous les jours.

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe, à compter de la rentrée scolaire 2023/2024, les tarifs du restaurant scolaire de la façon suivante :
 - . tarif enfant : 4,30 €
 - . tarif adulte ou enfant réservé hors délai : 6,20 €
 - . tarif PAI (panier repas fourni par la famille du fait d'allergies alimentaires) : 2,50 €
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Thierry DUPUIS